



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cumul des mandats

Question écrite n° 15887

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la question du cumul d'un mandat local et d'un portefeuille ministériel. Un peu plus d'un mois avant les élections municipales, il souhaite connaître la règle qui sera appliquée concernant les membres du Gouvernement candidats à la tête d'un exécutif local.

Texte de la réponse

Aucune disposition législative n'interdit à un membre du Gouvernement de détenir un mandat local.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15887

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 922

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4340